



Conditions
Sociales



N°01 04/2026 – ANALYSES

LES DONNÉES ADMINISTRATIVES COMME SOURCE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES STATISTIQUES : l'exemple de l'enquête SILC 2025

STATEC

IMPRESSUM

Responsable de la publication
Tom Haas

Date de clôture statistique :
15.04.2026
ISSN 2658963X

Sources

SILC 2024 et SILC 2025 et IGSS

Auteur

Département Statistiques sociales :
Fofo Senyo Amétépé
Lisa Borsi
Houssam Mazouza
Guillaume Osier
Sanja Vujackov

STATEC

Institut national de la statistique et des études économiques
Bâtiment Twist
12, boulevard du Jazz
L-4370 Belvaux

+352 247 - 84219
info@statec.etat.lu
www.statistiques.lu

TABLE DES MATIÈRES



UNE COLLECTE DES REVENUS ENRICHIE PAR LES DONNÉES ADMINISTRATIVES	5
TROIS APPORTS MAJEURS DES DONNÉES ADMINISTRATIVES	8
Les données administratives permettent de mieux distinguer les revenus d'activité des revenus de remplacement	9
Les données administratives comme moyen de corriger la non-déclaration de certains revenus	12
L'usage des données administratives comme moyen d'améliorer la précision statistique des indicateurs SILC	14
IMPACTS SUR LES RÉSULTATS	16
Les données administratives entraînent une rupture de série au niveau des indicateurs SILC	17
Les groupes vulnérables au risque de pauvreté restent néanmoins inchangés	20
Mise en perspective européenne : des expériences analogues vécues dans les autres pays	21
CONCLUSION	23

L'enquête annuelle du STATEC sur les revenus et les conditions de vie des ménages au Luxembourg (SILC), menée depuis 2004 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidente du Grand-Duché, constitue la source de données de référence pour calculer les indicateurs de revenus, de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion sociale au Luxembourg.

Menée à l'origine sous la forme d'entretiens en face-à-face réalisés par des enquêteurs au domicile des ménages interrogés, l'enquête a connu, à partir de 2020, des évolutions structurelles importantes :

- En 2020, en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'enquête a été remplacée par une collecte par téléphone.
- En 2021, toujours dans le contexte de la crise sanitaire, un questionnaire en ligne a été introduit pour la première fois.
- À partir de 2022, un projet de refonte de l'enquête a dès lors été engagé afin de pérenniser un nouveau protocole de collecte des données pour les années à venir.

Le nouveau protocole mis en place alors s'est appuyé sur une collecte multimodale, combinant le mode face-à-face traditionnel (CAPI¹) avec un mode reposant sur un questionnaire en ligne (CAWI²) accessible depuis le portail MyGuichet.lu. Les ménages ne pouvant ou ne souhaitant répondre ni en face-à-face ni en ligne avaient également la possibilité, sur demande, de participer par téléphone.

Cette nouvelle organisation a permis de réduire sensiblement le coût global de l'enquête grâce à un recours accru au mode CAWI, d'améliorer la couverture globale de l'échantillon en proposant aux ménages différents modes de participation à l'enquête, tout en assurant une relative stabilité avec les années précédentes grâce au maintien d'une collecte face-à-face sur une partie de l'échantillon.

L'intégration d'un questionnaire en ligne dans l'enquête SILC procure également aux ménages un mode de participation confortable et flexible, qu'ils peuvent activer à leur convenance. Le recours au portail MyGuichet.lu est une garantie supplémentaire pour les ménages de protection de leurs données personnelles. Les collectes multimodales sont aujourd'hui la référence en matière de collecte de données sur les ménages.

1 CAPI - Computer Assisted Personal Interviewing

2 CAWI - Computer Assisted Web Interviewing

Une collecte des revenus enrichie par les **données administratives**



La vague 2025 de l'enquête SILC marque une nouvelle évolution méthodologique. Pour la première fois, la collecte traditionnelle par voie d'enquête d'informations relatives aux revenus a été complétée par l'intégration de données administratives.

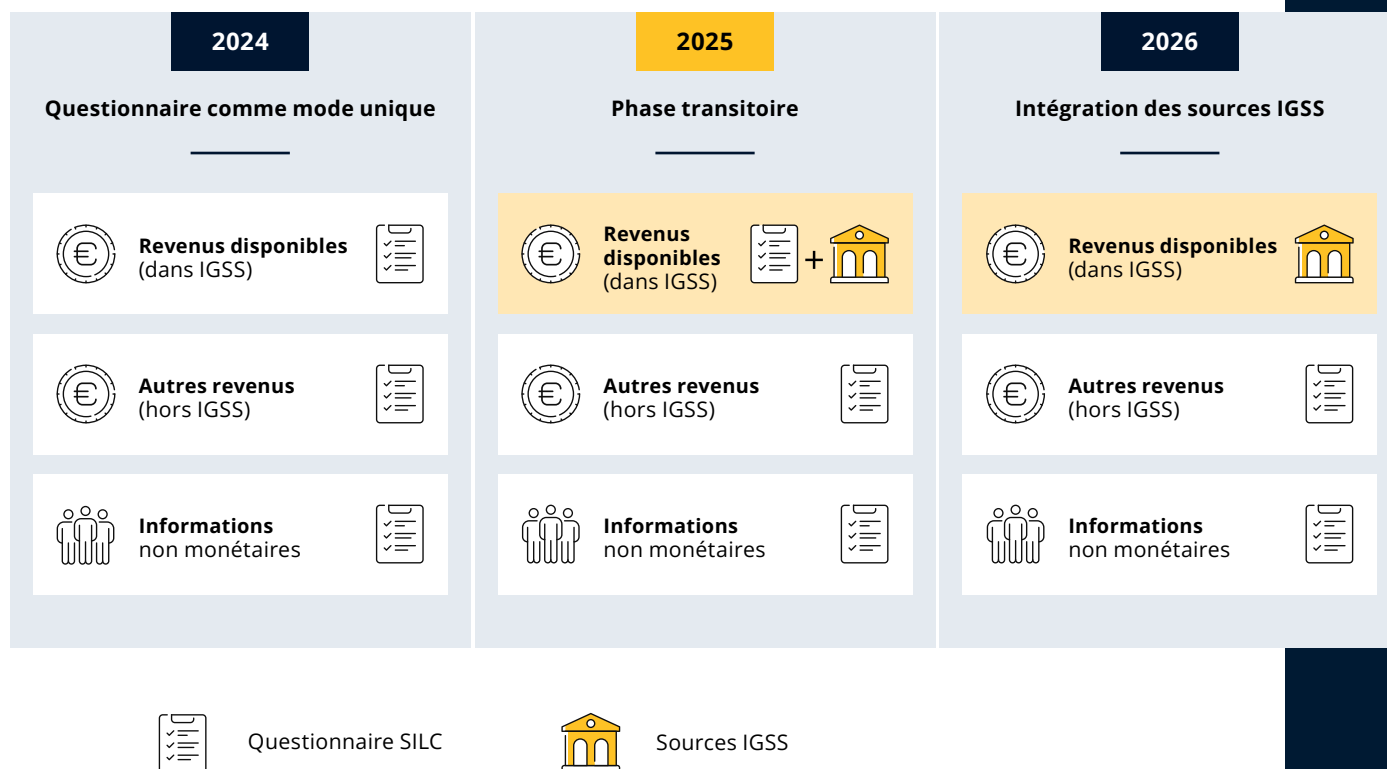
De façon générale, les données administratives sont produites par les administrations dans le cadre de leurs activités et missions courantes, par exemple l'administration fiscale ou la sécurité sociale. Même si elles ne sont pas créées au départ pour un usage statistique, elles intéressent de plus en plus la statistique publique, car elles permettent de produire des indicateurs récents plus rapidement et à moindre coût. Elles peuvent aussi servir à constituer des échantillons d'enquête, à comparer et vérifier certaines données, ainsi qu'à alléger la collecte d'informations auprès des personnes ou des entreprises. Les données administratives intégrées à la collecte SILC 2025 ont été centralisées par l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS). Elles concernent les revenus des ménages et des personnes qui sont déclarés dans le cadre du régime de sécurité sociale luxembourgeois au titre du paiement des cotisations sociales. Ces informations couvrent notamment les salaires, les pensions ainsi que les revenus de remplacement, tels que les indemnités de chômage. Elles comprennent également les montants des transferts réguliers versés aux ménages dans le cadre de l'aide sociale, comme le Revenu d'inclusion sociale (REVIS) ou l'Allocation de vie chère (AVC), ainsi que les prestations familiales, parmi lesquelles figurent notamment les allocations familiales, l'allocation de rentrée scolaire et les primes de naissance.

En revanche, certaines composantes de revenus ne sont pas couvertes par ces sources administratives et continuent, dès lors, à être collectées par voie d'enquête traditionnelle. Il s'agit notamment des revenus perçus par les personnes non affiliées à la sécurité sociale luxembourgeoise, comme les fonctionnaires internationaux, des revenus issus de la détention de capital financier ou immobilier, des transferts réguliers entre ménages ainsi que de certains transferts sociaux, tels que les bourses d'études ou la subvention de loyer destinée aux ménages modestes.

Sur le plan opérationnel, l'intégration des données administratives dans la base de données de l'enquête SILC 2025 repose sur un appariement des fichiers sur la base du numéro de matricule national des individus. Une fois l'appariement terminé, ce numéro est définitivement supprimé du fichier afin de préserver la confidentialité des données des personnes concernées.

L'enquête SILC 2025 s'inscrit dans une phase transitoire : en parallèle de cette première collecte administrative, les informations relatives aux revenus ont continué à être recueillies au moyen du questionnaire de l'enquête. Cette double collecte a permis, pour un même échantillon d'individus, de comparer les montants des revenus qui sont déclarés via le questionnaire avec ceux enregistrés dans les sources administratives de l'IGSS. C'est précisément grâce à cela que l'on a pu évaluer la qualité des revenus collectés selon la méthode déclarative traditionnelle et comprendre comment l'intégration des données administratives a modifié les principaux indicateurs sur les revenus, la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale issus de l'enquête SILC.

FIGURE 1 : L'ÉVOLUTION DU MODE DE COLLECTE DES DONNÉES SILC ENTRE 2024 ET 2026



L'objectif poursuivi à partir de l'enquête SILC 2026 est d'opérer un basculement vers une collecte administrative autonome, dans laquelle les revenus disponibles auprès de l'IGSS ne seront plus demandés dans le questionnaire. Cette évolution permettra de réduire sensiblement la longueur et la complexité du questionnaire, tout en améliorant durablement la qualité des données collectées. Au vu de la réduction significative de la charge déclarative et du temps de réponse, on peut également espérer un niveau de participation plus élevé de la part des ménages.

L'intégration des données administratives dans SILC 2025 produit en fait un double effet : si, d'un côté, elle améliore la qualité de la mesure des revenus, la représentativité de l'échantillon et la précision statistique des indicateurs, elle entraîne aussi, d'un autre côté, une rupture de série qui ne permet pas une lecture immédiate des évolutions entre 2024 et 2025.

Trois apports majeurs des données administratives



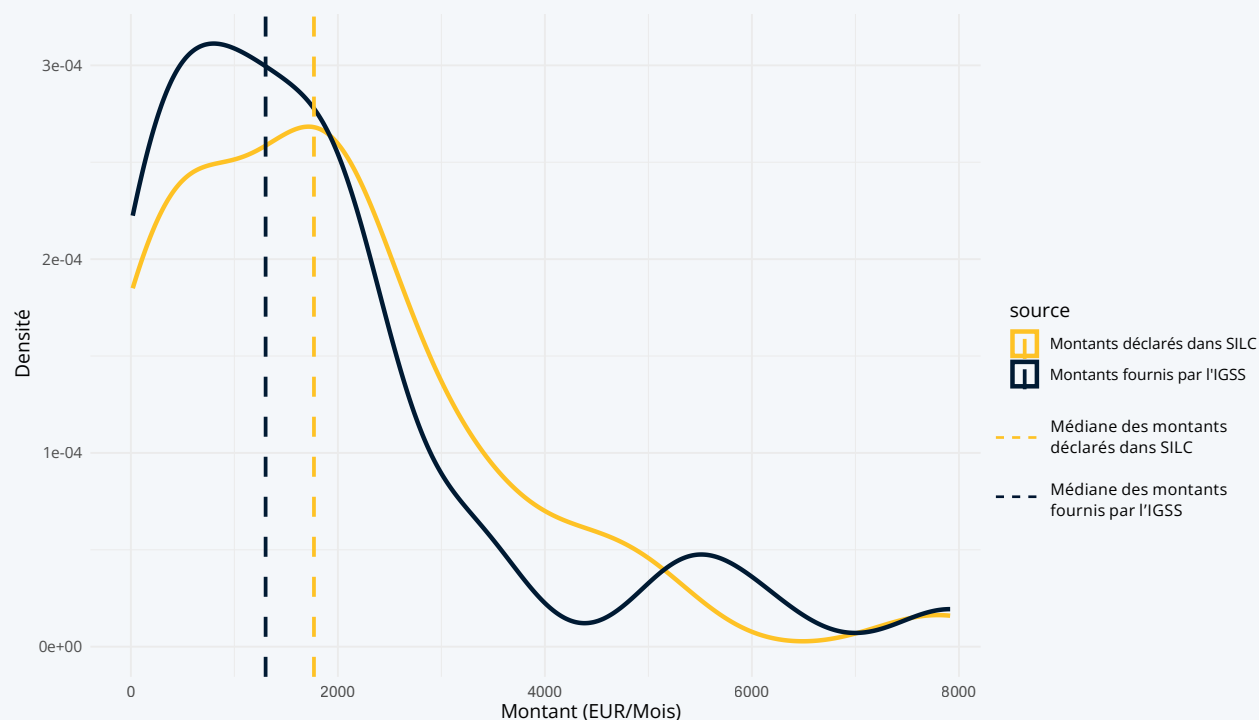
LES DONNÉES ADMINISTRATIVES PERMETTENT DE MIEUX DISTINGUER LES REVENUS D'ACTIVITÉ DES REVENUS DE REMPLACEMENT

Dans l'enquête SILC traditionnelle, les revenus sont collectés séparément selon leur nature, puis agrégés pour reconstituer le revenu disponible des ménages. Or, cette ventilation déclarative peut donner lieu à des erreurs, la distinction entre revenus d'activité et revenus de remplacement n'étant pas toujours facile pour les enquêtés. Les sources administratives permettent justement d'améliorer la qualité de la mesure des revenus en réduisant les erreurs de classification entre leurs différentes composantes.

Les graphiques suivants illustrent ce phénomène à travers l'exemple des indemnités de maladie, des indemnités de chômage et des salaires, pour lesquelles des écarts apparaissent entre les montants déclarés dans SILC et ceux enregistrés dans les sources administratives de l'IGSS.

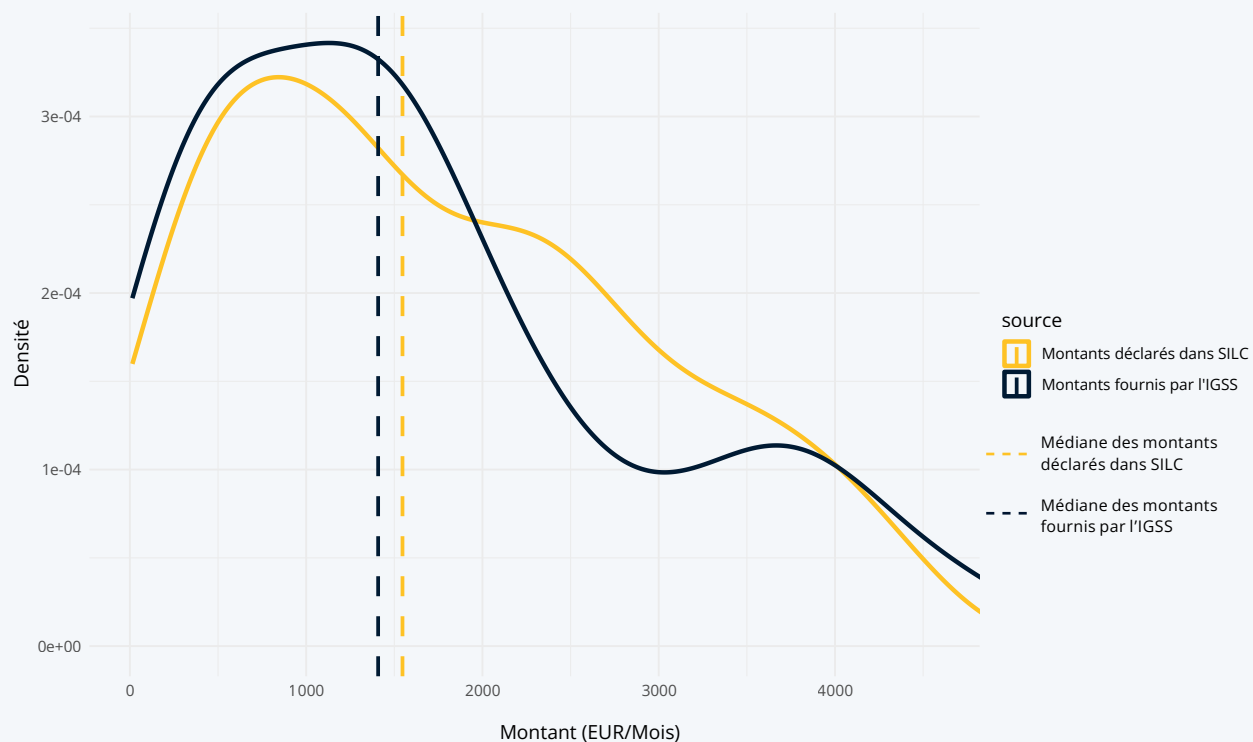
Dans ces trois cas, les montants déclarés par les enquêtés sont tendanciellement plus élevés que les montants correspondants dans les sources administratives.

GRAPHIQUE 1. DISTRIBUTION DES MONTANTS DÉCLARÉS (SILC) ET ADMINISTRATIFS (IGSS) : INDEMNITÉS DE MALADIE



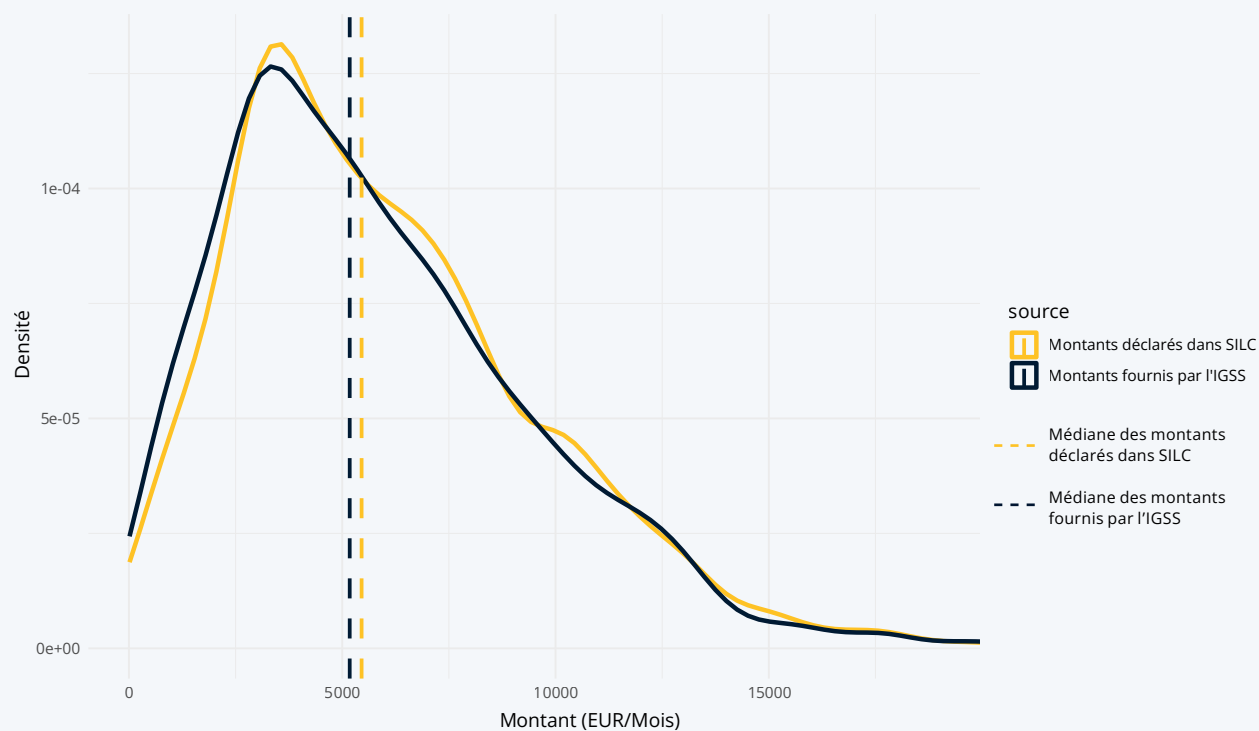
Source : STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), Calculs des auteurs

GRAPHIQUE 2. DISTRIBUTION DES MONTANTS DÉCLARÉS (SILC) ET ADMINISTRATIFS (IGSS) : INDEMNITÉS DE CHÔMAGE



Source : STATEC et IGSS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), Calculs des auteurs

GRAPHIQUE 3. DISTRIBUTION DES MONTANTS DÉCLARÉS (SILC) ET ADMINISTRATIFS (IGSS) : SALAIRE DE BASE (SANS GRATIFICATIONS)

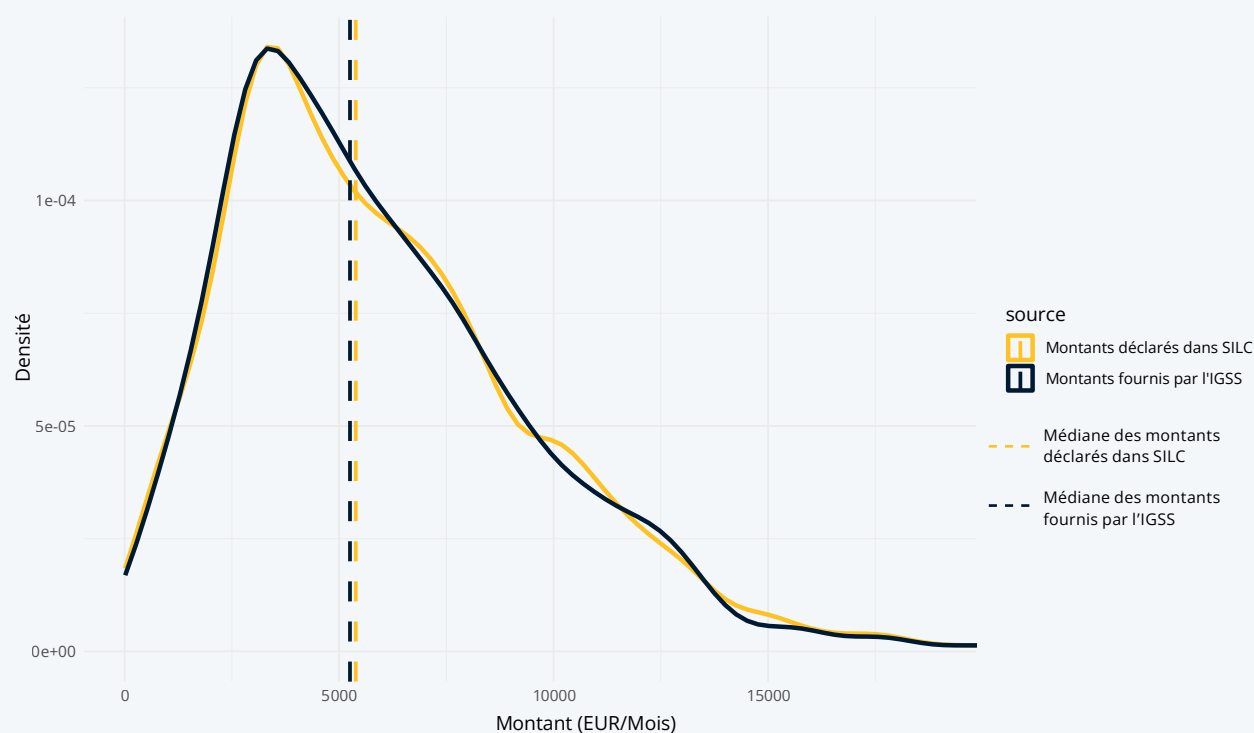


Source : STATEC et IGSS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), Calculs des auteurs

Le graphique 4 permet de réconcilier ces écarts entre données déclarées et administratives et de mieux en comprendre l'origine : lorsque l'on additionne, dans les données administratives comme dans les données déclarées, le salaire de base, les indemnités de maladie et les indemnités de chômage, les deux distributions deviennent nettement plus proches. Cela est attesté en comparant leurs percentiles respectifs.

Ainsi, les divergences observées au niveau des revenus entre les deux sources ne proviennent pas d'une différence dans les montants perçus, mais en fait de différences dans la manière dont les montants sont ventilés entre les composantes de revenu.

**GRAPHIQUE 4. DISTRIBUTION DES MONTANTS DÉCLARÉS (SILC) ET ADMINISTRATIFS (IGSS) :
SALAIRE DE BASE (SANS GRATIFICATIONS) + INDEMNITÉS DE MALADIE + INDEMNITÉS DE CHÔMAGE**



Source : STATEC et IGSS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), Calculs des auteurs

Au total, ces résultats montrent qu'un des apports des données administratives réside dans une meilleure affectation des montants des revenus entre les différentes catégories, ce qui corrige les erreurs dans la mesure des revenus et renforce la qualité des données produites à partir de SILC, notamment pour l'évaluation de l'impact des transferts sociaux.

LES DONNÉES ADMINISTRATIVES COMME MOYEN DE CORRIGER LA NON- DÉCLARATION DE CERTAINS REVENUS

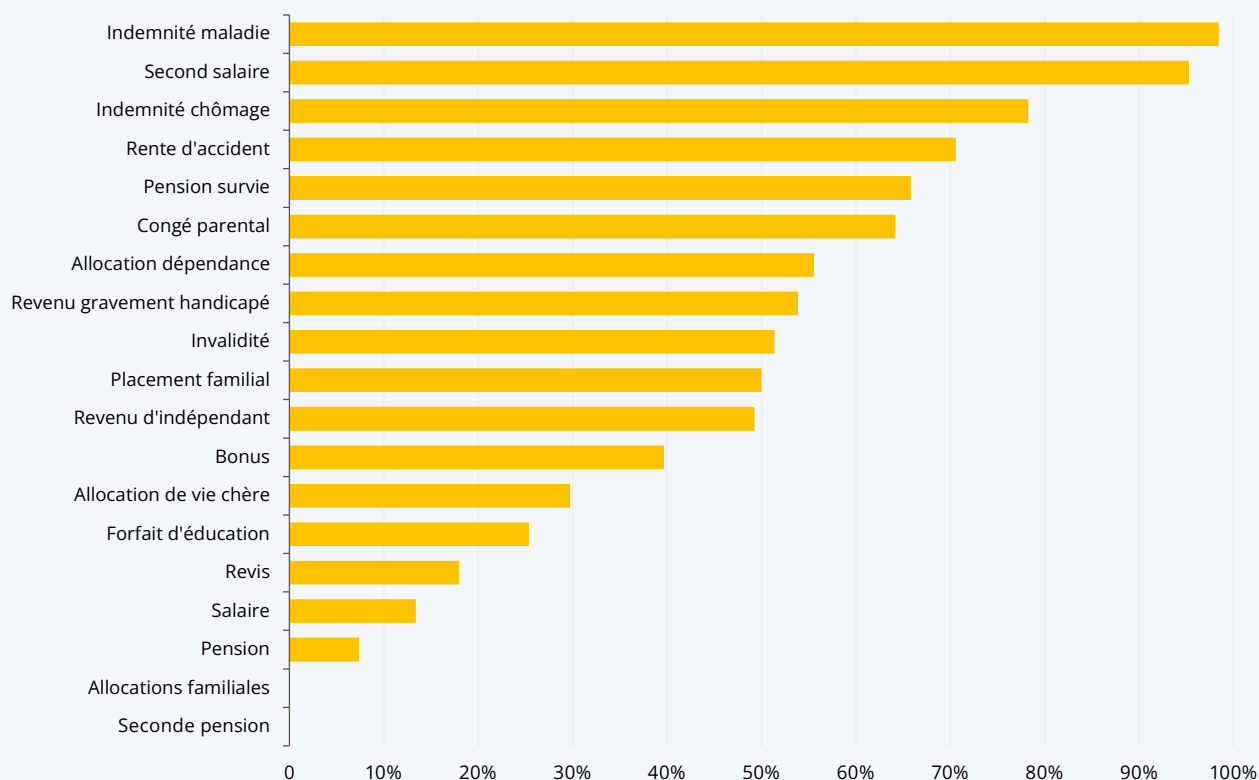
Certains revenus et prestations — souvent sensibles, complexes ou occasionnels — ne sont pas toujours déclarés par les ménages. Le risque de non-déclaration est aussi amplifié par le décalage temporel entre la période de l'enquête — qui a débuté au moins de mai 2025 — et la période de référence des revenus, qui est l'année 2024. Ce décalage est une exigence méthodologique des règlements européens assurant une même période de référence des revenus pour tous les pays participant à l'enquête.

La non-déclaration concerne l'ensemble des revenus, qu'il s'agisse des revenus d'activité — comme les bonus ou les revenus issus d'une activité indépendante —, des revenus de remplacement, tels que les indemnités de chômage, de maladie ou de congé parental, ainsi que de certaines prestations sociales importantes, comme le Revenu d'inclusion sociale (REVIS) et l'Allocation de vie chère (AVC).

Les salaires et les indemnités de maladie sont également concernés par la non-déclaration, même si, comme indiqué dans le chapitre précédent, il peut s'agir en réalité d'erreurs de catégorisation de ces revenus.

GRAPHIQUE 5.

TAUX DE NON-DÉCLARATION DES REVENUS DANS SILC PAR COMPOSANTE DE REVENU, 2025



Source : Source : STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)



Bien que la non-déclaration concerne tous les niveaux de vie, la non-déclaration par les ménages modestes d'une partie de leurs revenus, notamment ceux tirés des prestations sociales, entraîne une surestimation de la pauvreté et l'exclusion sociale et une sous-estimation de l'impact redistributif des prestations sociales, comme nous le verrons plus tard. Contrairement aux données déclarées, qui sont retraitées dans la mesure du possible, les données administratives permettent de corriger ce biais en amont et de façon systématique, offrant ainsi une mesure plus juste de l'ampleur de la pauvreté, des inégalités et de la redistribution sociale.

Pour les ménages aisés, ce problème de non-couverture de certains revenus devrait néanmoins avoir peu d'incidence sur les indicateurs de pauvreté dans la mesure où le seuil de pauvreté est défini à partir du revenu médian. En revanche, cette non-déclaration influence les mesures d'inégalités qui sont calculées sur l'ensemble de la distribution des revenus, telles que le coefficient de Gini³ - qui mesure l'inégalité des revenus au sein d'une population - ou le ratio inter-quintiles S80/S20⁴, qui mesure le rapport entre les 20% de la population aux revenus les plus élevés et les 20% au revenus les plus faibles.

3 Coefficient de Gini : indicateur synthétique mesurant le degré d'inégalité de la distribution des revenus au sein d'une population, variant entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité maximale).

4 Ratio inter-quintiles S80/S20 : rapport entre le revenu total perçu par les 20 % de la population aux revenus les plus élevés (S80) et celui perçu par les 20 % aux revenus les plus faibles (S20), mesurant l'ampleur des inégalités de revenus.

L'USAGE DES DONNÉES ADMINISTRATIVES COMME MOYEN D'AMÉLIORER LA PRÉCISION STATISTIQUE DES INDICATEURS SILC

En plus d'améliorer la mesure des revenus, les données administratives peuvent être utilisées pour rendre l'échantillon SILC plus fiable. Cela signifie que les indicateurs construits à partir de cet échantillon auront une marge d'erreur plus réduite.

C'est par l'ajustement des pondérations que la précision statistique de l'échantillon SILC va pouvoir être améliorée. Il faut rappeler qu'une enquête comme SILC n'interroge qu'un échantillon de la population. Les résultats observés dans l'échantillon doivent donc être représentatifs de l'ensemble des résidents du Luxembourg. C'est précisément le rôle des pondérations.

Concrètement, une pondération sert à corriger le fait que certains groupes peuvent être trop présents, ou au contraire pas assez présents, dans l'échantillon par rapport à leur importance réelle dans la population. Sans cette correction, les résultats de l'enquête risqueraient de ne pas refléter correctement la réalité. En définissant des pondérations on cherche à aligner les estimations tirées de l'enquête avec des indicateurs de référence définis sur la population.

En 2025, le STATEC a modifié la façon de calculer les pondérations de l'enquête SILC afin d'ajouter les agrégats des revenus centralisés par l'IGSS à la liste des indicateurs de référence utilisés. Grâce à cette modification, les nouvelles pondérations permettent de mieux aligner les résultats de l'enquête SILC avec les montants observés dans les sources administratives.

Ainsi, l'échantillon reflète encore mieux la structure réelle de la population. Cela renforce la fiabilité et la crédibilité des résultats produits, en particulier pour les indicateurs liés aux revenus, à la pauvreté et aux inégalités.

LISTE DES INFORMATIONS UTILISÉES POUR LE CALCUL DES PONDÉRATIONS DE SILC, AVEC LES NOUVEAUX TOTAUX IGSS INTRODUITS EN 2025 :

- Age (0-9 ans, 10-19 ans, 20-29 ans, 30-39 ans, 40-49 ans, 50-59 ans et 60 ans ou plus)
- Genre (hommes, femmes),
- Canton de résidence
- Nationalité (luxembourgeoise, portugaise, française, belge et autre)
- Nombre de salariés par secteur d'activité (nomenclature NACE)
- Taille du ménage (1, 2, 3 ou 4 personnes ou plus)

**Seules informations
utilisées jusqu'en
2024**

● Revenu total par composante :

- ▶ Salaire de base
- ▶ Bonus et gratifications
- ▶ Activité indépendante
- ▶ Pension de vieillesse
- ▶ Pension d'invalidité
- ▶ Pension de survie ou d'orphelin
- ▶ Indemnité de chômage
- ▶ Revenu d'inclusion sociale (REVIS)
- ▶ Allocation de vie chère
- ▶ Indemnité de maladie
- ▶ Indemnité de congé parental
- ▶ Allocations familiales
- ▶ Allocation de rentrée scolaire
- ▶ Primes de naissance

**Nouveaux totaux IGSS
introduits en 2025**

L'amélioration de la précision statistique des indicateurs SILC grâce à cette procédure révisée apparaît clairement lorsqu'on compare les intervalles de confiance des indicateurs de pauvreté et d'inégalité calculés à partir des anciennes pondérations et de la nouvelle pondération. Ces intervalles de confiance reflètent la marge d'erreur statistique associée aux indicateurs : plus ils sont resserrés autour de la valeur estimée, plus l'indicateur est statistiquement précis.

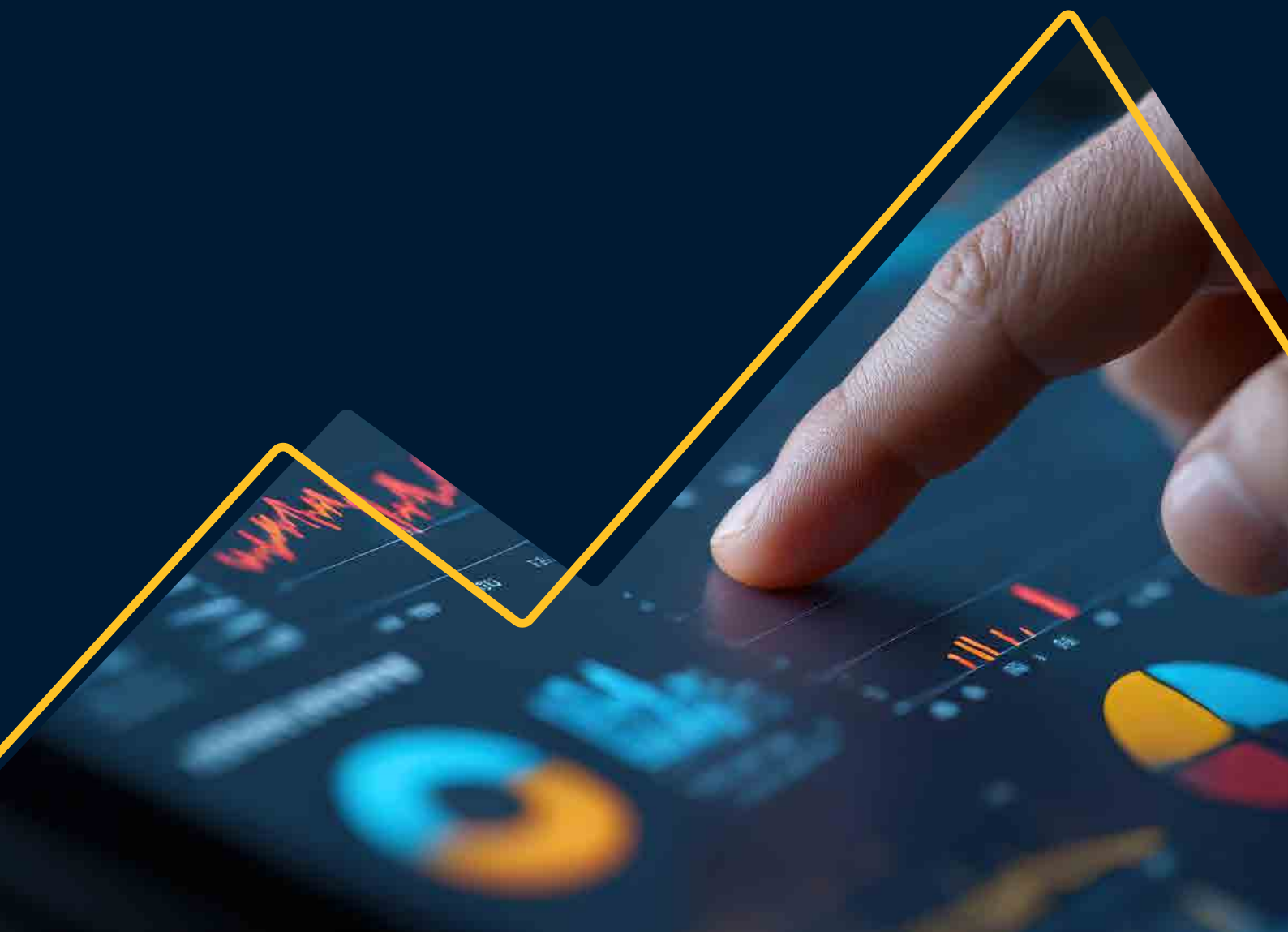
D'après les calculs du STATEC, la nouvelle pondération conduit à des intervalles de confiance plus étroits, ce qui traduit une amélioration de la précision des estimations.

**TABEAU 1. INTERVALLES DE CONFIANCE A 95% POUR LES INDICATEURS SILC 2025 –
COMPARAISON ENTRE L'ANCIEN ET LE NOUVEL SYSTÈME DE PONDÉRATIONS**

	Estimation (%)	Marge d'erreur (95%)	
		Ancienne pondération	Nouvelle pondération
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux (%)	14.8	[12 - 17.6]	[12.2 - 17.4]
Rapport inter-quintiles (S80/S20) des revenus	4.6	[4.3 - 4.9]	[4.3 - 4.9]
Coefficient de Gini (%)	30.5	[29.2 - 31.8]	[29.4 - 31.6]

Source : STATEC et IGSS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), Calculs des auteurs

Impacts sur les résultats



LES DONNÉES ADMINISTRATIVES ENTRAÎNENT UNE RUPTURE DE SÉRIE AU NIVEAU DES INDICATEURS SILC

Dans ces conditions, il est clair que les changements méthodologiques conduisent à une rupture de série en 2025 par rapport aux séries statistiques des années précédentes.

Une revue à la hausse de l'impact redistributif des transferts sociaux

Ce résultat découle directement de l'amélioration de la couverture des revenus provenant des transferts sociaux, rendue possible par l'utilisation des données administratives, mais aussi d'une meilleure distinction entre les revenus d'activité - les salaires et les revenus de remplacement, notamment les indemnités de maladie et les indemnités de chômage.

Pour l'illustrer, on peut calculer le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux, c'est-à-dire en ne tenant compte que des revenus primaires des ménages : revenus du travail, pensions de vieillesse ou de survie et revenus du capital. Alors que le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux était estimé à 18.1% en 2024, l'intégration des données administratives dans SILC conduit à un taux de 14.8%. Le taux de pauvreté avant transferts est, lui, passé de 24.8% à 26.5%. Après l'intégration des données administratives, l'effet réducteur des transferts sociaux est ainsi passé de 6.7 à 11.7 points de pourcentage.

La question du non-recours aux prestations sociales constitue un autre enjeu important. Elle figure dans le plan d'action national contre la pauvreté, sans que celui-ci ne fixe toutefois d'objectifs chiffrés de réduction du taux de non-recours. Les premières estimations du STATEC font état d'un taux de non-recours à l'allocation de vie chère de 53.9% en 2025, contre 63.1% en 2024. Ce résultat est la conséquence de la rupture méthodologique qu'implique l'intégration des données administratives et la meilleure couverture des prestations sociales.

Un écart de plus de 3 points du taux de risque de pauvreté par rapport à l'ancien mode de collecte

Le taux de risque de pauvreté (*At-Risk-of-Poverty rate*, AROP) est un indicateur central dans l'analyse de la pauvreté. Il est défini comme la proportion de la population dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian, ce dernier constituant le seuil de risque de pauvreté.

En 2025, le taux de risque de pauvreté, calculé sur la base des revenus administratifs s'établit à 14.8 %, soit une différence de plus de 3 points de pourcentage par rapport à la valeur estimée en 2024 – 18.1% - qui reposait uniquement sur des montants déclarés. **Cet écart marqué ne doit cependant pas être interprété comme une baisse structurelle du niveau de pauvreté entre 2024 et 2025, mais comme l'effet direct du changement méthodologique intervenu en 2025, avec le passage des revenus déclarés aux revenus administratifs.**

La correction, permise par les données administratives, de la non-déclaration de certains revenus explique en très grande partie le nouveau taux de pauvreté en 2025. Afin d'évaluer l'effet de la non-déclaration sur le niveau de pauvreté, une simulation a été réalisée à partir des données SILC 2025. Pour chaque type de revenu, les montants nuls ont été conservés lorsque les répondants de l'enquête SILC avaient indiqué ne pas percevoir ce revenu, même si les données de l'IGSS montraient qu'il était en réalité perçu.

Cette simulation permet de se placer dans un scénario contrefactuel, correspondant à la situation qui aurait prévalu en 2025 si l'enquête avait continué d'être conduite uniquement sur une base déclarative, sans recours aux sources administratives de l'IGSS pour corriger les erreurs dans les déclarations des ménages, notamment les montants des revenus qui ne sont pas déclarés dans l'enquête.

À partir de ces données simulées, le taux de pauvreté a ensuite été recalculé. L'écart entre ce taux, fondé sur les données simulées, et celui obtenu à partir des montants centralisés par l'IGSS peut ainsi être interprété comme une estimation de l'effet de la non-déclaration de certains revenus sur le taux de pauvreté. Cet effet atteint près de 3 points de pourcentage : le taux de pauvreté serait ainsi estimé à 17.5 % si les revenus non déclarés étaient maintenus à zéro et n'étaient pas corrigés.

Ce résultat confirme que le taux de pauvreté observé en 2025 s'explique essentiellement par la correction des montants non déclarés des revenus, en particulier ceux issus des prestations sociales, qui est permise par l'accès aux données administratives. En revanche, l'effet propre de la nouvelle procédure de calcul des pondérations de l'échantillon, intégrant les agrégats des revenus disponibles dans les bases de l'IGSS, apparaît marginal, de l'ordre de 0.1 point de pourcentage.

Une différence de deux points entre 2024 et 2025 au niveau du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Au niveau européen, la mesure du risque de pauvreté — reposant uniquement sur le niveau de revenu disponible des ménages — a été élargie par l'ajout d'une dimension de privation matérielle et sociale sévère ainsi que d'une dimension de très faible intensité de travail, afin de définir l'indicateur du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (At Risk of Poverty or Social Exclusion, AROPE). En 2024, cet indicateur s'élevait à 20% de la population totale résidente, 18.1% pour la pauvreté monétaire, 2.3% pour la privation matérielle et sociale sévère et 3.9% pour la très faible intensité de travail.

En 2025, l'indicateur AROPE calculé sur la base des données administratives s'établit à 18.2% de la population totale résidente, 14.8% pour la pauvreté monétaire, 3.4% pour la privation matérielle et sociale sévère et 5.5% pour la très faible intensité de travail.

TABLEAU 2. L'INDICATEUR DE RISQUE DE PAUVRETÉ OU D'EXCLUSION SOCIALE (AROE) ET SES COMPOSANTES, 2024-2025

Indicateur	2024	2025
Individus en situation de risque de pauvreté monétaire ou d'exclusion sociale (AROE) - %	20.0	18.2
Individus en situation de risque de pauvreté monétaire (%)	18.1	14.8
Individus en situation de privation matérielle et sociale sévère (%)	2.3	3.4
Individus vivant dans des ménages à des très faible intensité de travail (%)	3.9	5.5

Source : STATEC et IGSS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

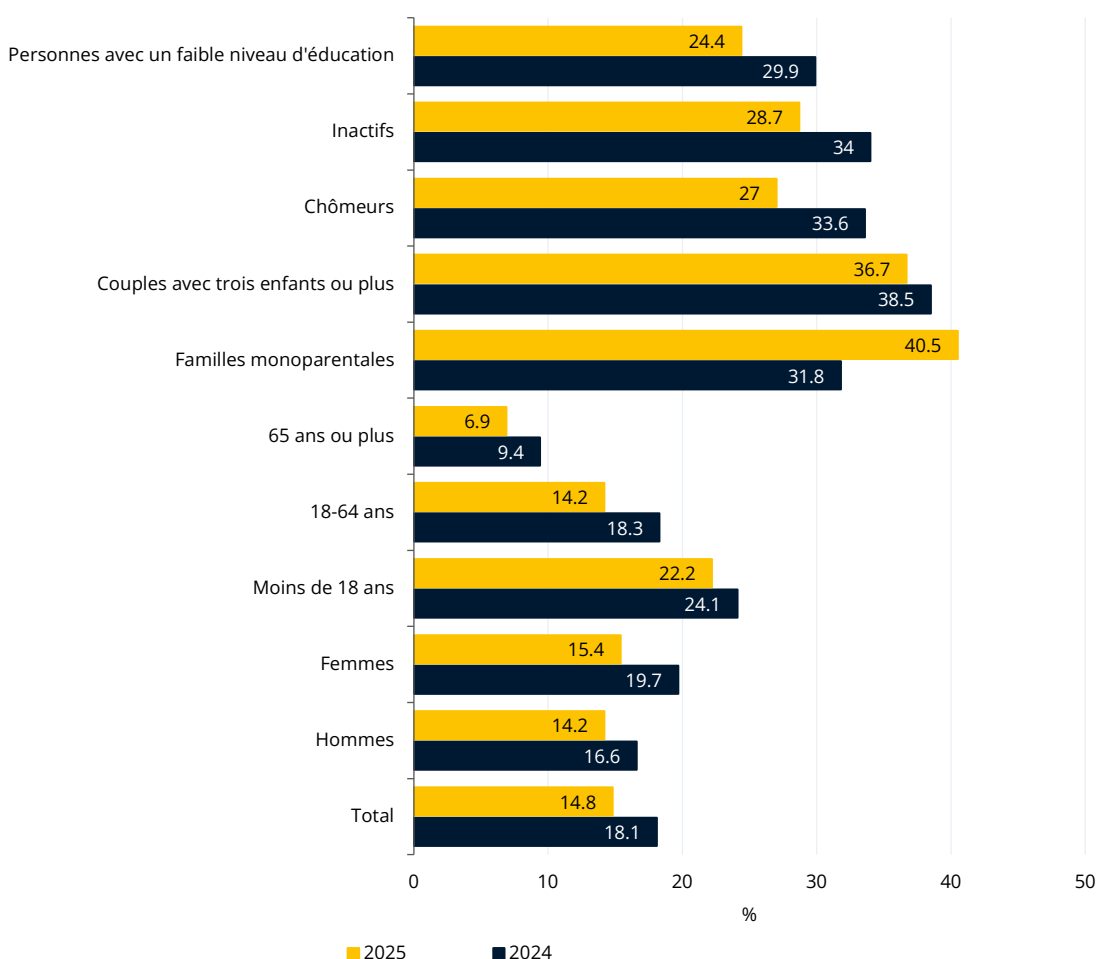
On constate que, si le changement de méthodologie fait passer le taux de pauvreté monétaire de 18.1 % à 14.8 %, les deux composantes non monétaires de l'indicateur AROPE — la privation matérielle et sociale sévère ainsi que la très faible intensité de travail au sein du ménage — se détériorent entre 2024 et 2025. Comme ces indicateurs continuent d'être mesurés par enquête, ils ne sont pas affectés par la modification méthodologique liée au passage aux données administratives. Ils restent toutefois influencés par la révision de la pondération, même si cet effet demeure nettement plus limité que celui lié au recours aux données administratives.

LES GROUPES VULNÉRABLES AU RISQUE DE PAUVRETÉ RESTENT NÉANMOINS INCHANGÉS

En dépit des changements méthodologiques, il est important de noter que les groupes vulnérables au risque de pauvreté restent les mêmes en 2025 sur la base des données administratives.

En ce sens, l'amélioration de la mesure des revenus affine l'estimation de la pauvreté sans remettre fondamentalement en cause les groupes identifiés comme les plus vulnérables. Cette stabilité est importante pour l'interprétation. Elle indique que l'intégration des données administratives ne renverse pas le diagnostic principal en matière de politiques publiques, mais le place au contraire sur une base de mesure plus solide.

GRAPHIQUE 6. TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE PAR SOUS-POPULATIONS, 2024 (DONNÉES DÉCLARÉES) ET 2025 (DONNÉES ADMINISTRATIVES)



Source : STATEC et IGSS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)



MISE EN PERSPECTIVE EUROPÉENNE : DES EXPÉRIENCES ANALOGUES VÉCUES DANS LES AUTRES PAYS

Dans un rapport d'Eurostat⁵ sur l'utilisation des données administratives dans les statistiques SILC, il est reconnu qu'un changement de source de données engendre une rupture de série qui ne permet pas la comparaison d'indicateurs dans le temps car les évolutions peuvent résulter d'un changement de méthodologie plutôt que d'un changement réel de la situation financière des individus ou des ménages.

- En Finlande, des recherches antérieures suggèrent que les données sur les revenus issues des registres administratifs donnent des estimations du niveau d'inégalité et de pauvreté monétaire plus faibles que les données sur les revenus collectées lors d'enquêtes.
- En France, le passage en 2008 aux données sur les revenus issus des registres administratifs a eu un impact, en réduisant le taux de pauvreté monétaire et augmentant le revenu disponible moyen de 15%. Il a aussi permis une amélioration substantielle de la couverture des très hauts et très bas revenus (souvent sous-représentés ou mal déclarés dans les enquêtes) et, par voie de conséquence, une amélioration de la qualité des données.
- En Italie, le choix à partir de 2011 d'une stratégie de collecte mixte des revenus (par voie déclarative et par voie administrative) a eu un impact notable sur le taux de pauvreté et sur l'indice d'inégalité de Gini. Le taux de pauvreté est plus faible lorsque les données administratives sont prises en compte : il diminue de 21.4% à 19.6%. Parallèlement, le coefficient de Gini diminue de 33.0% à 31.3%.
- Plus récemment, la Croatie a intégré des données administratives à l'enquête SILC en 2023 et 2024, ce qui a provoqué une rupture de série statistique.

5 Eurostat (2013). The use of registers in the context of EU-SILC: challenges and opportunities - 2013 edition
[The use of registers in the context of EU-SILC: challenges and opportunities - 2013 edition - Products Statistical working papers - Eurostat](#)

TABLEAU 3 : IMPACT DU PASSAGE AUX DONNÉES ADMINISTRATIVES DANS D'AUTRES PAYS

Pays	Année	Impact	Conséquences
France	2007-2008	L'indice de Gini évolue de 39% à 44% Le taux de pauvreté passe de 13.1% à 12.6%.	Le revenu disponible moyen a augmenté de 15%. Rupture de série
Italie	2010-2011	L'indice de Gini évolue de 33.0% à 31.3% Le taux de pauvreté passe de 21.4% à 19.6%.	Changement de la méthodologie de pondération. Rupture de série
Espagne	2007-2008	L'indice de Gini évolue de 31.9% à 32.4% Le taux de pauvreté passe de 19.7% à 19.9%.	Changement de la méthodologie de pondération. Rupture de série
Belgique	2018-2019	L'indice de Gini évolue 25.7% à 25.1% Le taux de pauvreté passe de 16.4% à 15.2%.	Changement de la méthodologie de pondération. Rupture de série

Source : Eurostat (2013). The use of registers in the context of EU-SILC: challenges and opportunities - 2013 edition
[The use of registers in the context of EU-SILC: challenges and opportunities - 2013 edition - Products Statistical working papers - Eurostat](#)

De manière générale, les différentes expériences européennes montrent que le recours aux données administratives améliore sensiblement la qualité de la mesure des revenus, en réduisant certaines limites propres aux enquêtes, comme les erreurs de déclaration, les omissions ou la sous-estimation de certaines composantes. Pour autant, l'ensemble des pays étudiés souligne aussi qu'une stratégie mixte, combinant données d'enquête et sources administratives, demeure la solution la plus robuste. En effet, les données administratives, malgré leurs avantages, présentent aussi des limites, notamment en matière de couverture de certains revenus, de prise en compte des composantes non imposables, ou encore d'adéquation avec les concepts statistiques visés par EU-SILC.

L'impact des données administratives sur les indicateurs agrégés, tels que le taux de pauvreté ou le coefficient de Gini, varie selon les pays et selon les indicateurs considérés.

Conclusion

En conclusion, l'année 2025 se caractérise par l'introduction d'importantes améliorations méthodologiques, notamment le recours aux données administratives sur les revenus. Cette nouvelle approche permet d'améliorer la mesure des revenus en limitant la sous-déclaration de certaines composantes et en réduisant les erreurs de classement, en particulier entre revenus d'activité et revenus de remplacement. Elle offre ainsi une meilleure évaluation de l'effet de la redistribution sociale. Par ailleurs, l'utilisation des données administratives contribue également à améliorer la qualité de l'échantillon, en alignant davantage les estimations de l'enquête sur les totaux administratifs des principaux agrégats des revenus centralisés par l'IGSS.

Ces ajustements ont permis d'améliorer la mesure de la pauvreté et d'en renforcer la qualité statistique. Ils introduisent toutefois une rupture de série, de sorte que les résultats de 2025 ne sont pas directement comparables à ceux de 2024, notamment en ce qui concerne les revenus des ménages.

Le STATEC s'est engagé dans une démarche ambitieuse d'innovation progressive. L'intégration des données administratives de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) marque un premier pas décisif. Cette dynamique se poursuivra : le STATEC continuera à enrichir ses enquêtes par de sources administratives supplémentaires, afin de réduire la charge pour les participants tout en assurant une représentation encore plus fidèle de la réalité des conditions de vie des ménages.





STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques
www.statistiques.lu